



**DOCUMENT DESCRIPTIF DE LA CONSULTATION**  
**Valant règlement de consultation**

**Pose et suivi piézométrique d'une tourbière du site Natura 2000 FR8301051 « Vallées et piémonts du Nord-Forez »**

**1- Dénomination des cocontractants**

**Pouvoir adjudicateur**

Stéphane RODIER  
Président  
Parc naturel régional Livradois-Forez  
Maison du Parc  
63880 SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT

Agissant en vertu de la délibération du 6 octobre 2021.

**Cocontractant (à renseigner par l'entreprise)**

**Nom :**

**Adresse :**

**SIRET :**

Possibilité de répondre au marché dans le cadre d'un groupement ou par le biais d'une sous-traitance. Dans ce cas, identifier chacun des membres du groupement ou sous-traitants (formulaires DC1-DC2-DC4).

**2- Procédure de passation**

Marché à tranche passé en procédure adaptée selon les articles L 2123-1 et R 2123-1 à R 2123-7 du code de la commande publique.

**3- Objet de la consultation / Durée**

**CONTEXTE**

Le site Natura 2000 « Vallées et piémonts du Nord-Forez » couvre une surface 465 ha et concerne le territoire de 3 communes du Puy-de-Dôme. 196 ha sont concernés par la forêt domaniale d'Ayguebonne gérée par l'ONF. Cette forêt domaniale abrite la tourbière d'Ayguebonne (située sur la commune de Vodable-Montagne) qui est constituée de deux complexes distincts situés en fond de vallon à une altitude de 950 m sur une surface totale inférieure à 1.5 ha. Plusieurs habitats d'intérêt communautaire sont



représentés : tourbière haute-active (7110), tourbière haute dégradée (7120) et tourbière de transition et tremblante (7140).

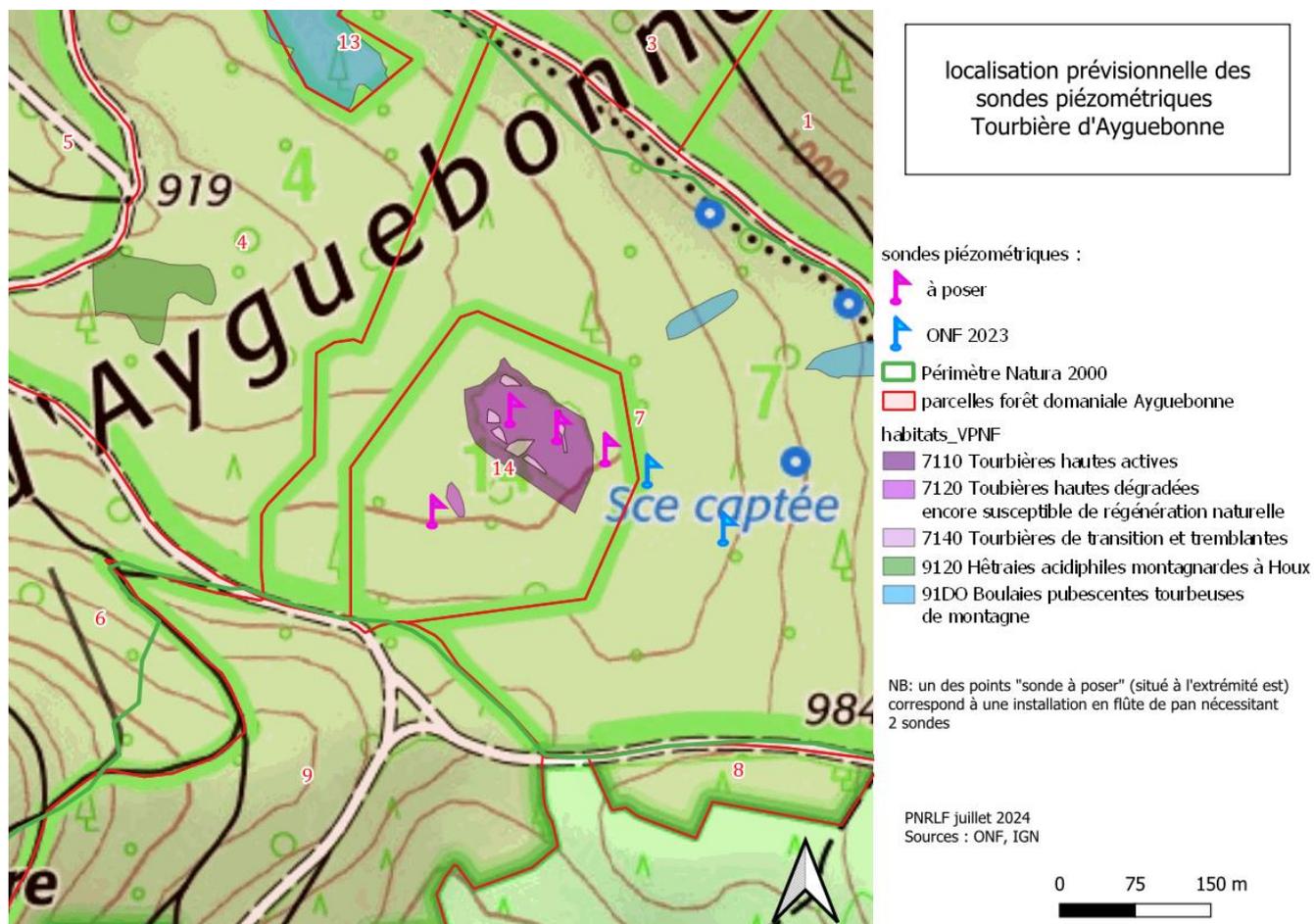
La mise en œuvre du document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 « Monts du Forez » consiste à conduire des actions d'animation, de gestion, de suivi scientifique et de coordination. Cette mise en œuvre est portée par le syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Une des actions prévues dans le DOCOB est le suivi scientifique de la tourbière d'Ayguebonne (action S1). Plusieurs suivis ont déjà été réalisés et des relevés ont été effectués depuis 2006 jusqu'en 2016.

Différents travaux ont été menés récemment ou le seront, à proximité de la tourbière :

- Une coupe sanitaire (par câble mat) sur des épicéas ayant subi des attaques de scolytes, sur une surface d'environ 20 ha en 2023, sur une zone humide drainée et plantée autour de la tourbière. Un rideau d'arbres a été laissé autour des complexes tourbeux afin de limiter l'impact de la coupe par assèchement, toutefois ces arbres présentent également des signes d'attaques de scolytes et seront amenés à dépérir ;
- Une action de rebouchage de drains prévue fin 2024 afin de restaurer les zones humides qui avaient été plantées (et qui ont fait l'objet de la coupe sanitaire). 2 piézomètres ont été installés par l'ONF pour un suivi de ce rebouchage, en amont des zones de bouchage prévues, en dehors de la tourbière.

En 2024, le Parc achètera une série de 5 piézomètres équipés d'enregistreur de niveau. Puis, il s'appuiera sur un prestataire pour réaliser la pose du dispositif de suivi piézométrique sur site et l'analyse des données de la première année d'enregistrement. Ce nouveau suivi hydrologique de la tourbière permettra de voir l'impact des travaux sur l'hydrologie de la tourbière.



## CONTENU DES MISSIONS

Les objectifs de cette prestation sont donc les suivants :

### Tranche ferme :

- Accompagner le Parc dans le choix de l'emplacement des 5 piézomètres ;
- Paramétrer le matériel (enregistreurs et sonde barométrique) ;
- Poser le dispositif de suivi piézométriques ;
- Réaliser les sondages pédologiques à l'emplacement des piézomètres et en faire la description pédologique
- Réaliser un rapport de restitution de la mission terrain (localisation, description, paramétrages)
- Réaliser la compensation des chroniques piézométriques de la première année

### Tranche optionnelle :

- Réaliser une restitution graphique des chroniques piézométriques de la première année d'enregistrement et une analyse qualitative ;
- Former le Parc au paramétrage des sondes, aux relevés des données et aux traitements des données : un jour sur le terrain, et un jour en salle (une salle sera mise à disposition à la Maison du Parc).



## RENDU ET ENGAGEMENTS

Le prestataire assurera son intervention conformément au contenu ci-dessus.

### Tranche ferme :

Le prestataire remettra au Parc un rapport intermédiaire **au plus tard le 01 décembre 2024**, puis son rapport détaillé constituant le bilan technique et financier de son intervention **au plus tard le 15 décembre 2024**. Le Parc en tant que maître d'ouvrage peut émettre des avis et demandes de compléments sur le rapport jusqu'au 10 décembre 2024. Le rapport final comprendra notamment :

- la cartographie du dispositif,
- la description du dispositif,
- la description des paramétrages

### Tranche optionnelle :

Le prestataire remettra au Parc un rapport intermédiaire **au plus tard le 01 décembre 2025**, puis son rapport détaillé constituant le bilan technique et financier de son intervention **au plus tard le 15 décembre 2025**. Le Parc en tant que maître d'ouvrage peut émettre des avis et demandes de compléments sur le rapport jusqu'au 10 décembre 2025. Le rapport final comprendra notamment :

- une restitution graphique des chroniques piézométriques de la première année d'enregistrement
- une analyse qualitative de la première année de chronique piézométrique
- Un résumé de la mission, des résultats et de leur analyse (1 page).

Les rapports correspondant à cette mission seront fournis en version papier (un exemplaire couleur), et en version informatique (version Word et PDF, photographies en format jpeg). La version informatique (cartographie et données) devra être compatible avec QGIS. Les logos des financeurs (\*) figureront sur la première de couverture, ainsi que le logo du Parc qui sera mentionné en tant que maître d'ouvrage.

Obligations concernant les données cartographiques et les études :

- les photographies illustrant le rapport de suivi pourront être exploitées par le Parc dans le cadre d'une utilisation non commerciale, en mentionnant l'auteur de l'image ;
- le prestataire s'engage à mentionner le Parc comme maître d'ouvrage des études dans toute communication interne ou externe.
- le Parc s'engage à mentionner le prestataire dans toutes les publications tirées des études ou des données cartographiques.

(\*) Logos des financeurs de l'opération devant figurer dans les présentations et dans le rapport d'étude :



Le contrat sera conclu pour une période comprise entre la notification du marché et le 31/12/2025.

Si elle est réalisée, la tranche optionnelle fera l'objet d'une notification spécifique.

#### **4- Critères de sélection des offres**

Les critères de sélection de l'offre seront :

1. La valeur scientifique et technique, la méthodologie proposée : 50%
2. Le prix : 30% ;
3. Le délai d'exécution et le planning proposé : 20%

Conformément aux dispositions de l'article R 2123-5 du code de la commande publique, le Syndicat mixte du Parc naturel régional pourra négocier avec un ou plusieurs candidats ayant présenté une offre. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment le prix.

Le montant prévisionnel du marché est de 5 000 € TTC.

#### **5- Pièces constitutives de la consultation**

La présente lettre de consultation signée, le devis détaillé et chiffré remis par l'entreprise.

#### **6- Montant de la prestation (à renseigner par l'entreprise)**

**Montant total du marché :**

**Montant HT :**

**Taux de TVA :**

**Montant TTC :**

**Montant de la tranche ferme :**

**Montant HT :**

**Taux de TVA :**

**Montant TTC :**



**Montant de la tranche optionnelle :**

**Montant HT :**

**Taux de TVA :**

**Montant TTC :**

## **7- Délais de paiement et intérêts moratoires**

Le paiement se fera sur présentation de la facture correspondante.

Les factures seront établies en un original et mandatées après certification du service fait. Ces factures sont à transmettre par voie dématérialisée sur la plate-forme Chorus Pro mise en ligne par la Direction Générale des Finances Publiques (ordonnance n°2014-697 du 26 juin 2014).

Le délai de paiement est fixé à 30 jours à compter de la réception de la facture par la personne publique.

Le défaut de paiement dans le délai global précisé ci-dessus fait courir de plein droit des intérêts moratoires selon les modalités définies dans le décret n° 2008-1550 du 31 décembre 2008.

## **8- Acomptes**

Pour chaque tranche :

- Un premier acompte de 30% sera versé à réception de la lettre de commande et sur présentation d'une facture.
- Le solde de 70 % sera versé à l'issue de la mission après acceptation par le Parc naturel régional Livradois-Forez du rapport d'étude final adressé au plus tard le 15/12/2024 et sur présentation d'une facture.

Le montant d'un acompte ne peut excéder la valeur des prestations auxquelles il se rapporte.

## **9- Modalités de la consultation**

Offre à remettre pour le lundi 12 août 2024 – 12 h (dernier délai).

A l'adresse du Parc naturel régional ou sur place contre récépissé, aux bureaux du Parc de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (fermeture le vendredi à 16h30) ou par mail à l'adresse suivante [achat\\_public@parc-livradois-forez.org](mailto:achat_public@parc-livradois-forez.org) avec accusé de réception.

**Délai de validité de l'offre :**

Le délai de validité de l'offre est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.



## 10- Conflits d'intérêts

Le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, déclare sur l'honneur ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique\*.

(\*) Lorsqu'un opérateur économique est, au cours de la procédure de passation d'un marché, placé dans l'un des cas d'exclusion mentionnés aux [articles L. 2141-1 à L. 2141-5](#), aux [articles L. 2141-7 à L. 2141-10](#) ou aux [articles L. 2341-1 à L. 2341-3](#) du code de la commande publique, il informe sans délai l'acheteur de ce changement de situation.

Afin d'attester que le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, n'est pas dans un de ces cas d'exclusion, cocher la case suivante :

### DOCUMENTS REMIS PAR LE CANDIDAT A L'APPUI DE SON OFFRE

- ✓ Le présent document renseigné et signé
- ✓ Une note technique précisant :
  - La méthodologie mise en œuvre
  - Le délai d'intervention à réception de la commande
  - Les références de l'entreprise dans ce domaine
  - Le descriptif du matériel et des moyens humains
- ✓ Le devis
- ✓ Un RIB

Les prix sont fermes et définitifs.

Le.....

**Signature et Cachet de l'entreprise**

Le.....

Signature et Cachet du Directeur  
du syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez